



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Assystem S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information semestrielle 2009**

Période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009
Assystem S.A.
70, boulevard de Courcelles – 75017 Paris
Ce rapport contient 17 pages
Référence : DM-09/03-05



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Assystem S.A.

Siège social : 70, boulevard de Courcelles – 75017 Paris

Capital social : €.20 041 375

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009

Période du 1^{er} janvier 2009 au 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société ASSYSTEM S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire, dans un contexte décrit dans la note 4 du rapport semestriel d'activité, de forte volatilité des marchés et de crise économique et financière. Cette situation se caractérise par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

*Assystem S.A.**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information semestrielle 2009*

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés qui expose les changements de méthode comptable résultant des normes, amendements et interprétations appliqués par votre société depuis le 1^{er} janvier 2009, dont notamment la norme IFRS 8 – Secteurs Opérationnels,
- la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés qui expose les difficultés d'établir des prévisions dans le contexte actuel de crise économique concernant à titre principal les activités réalisées par Silver Atena.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris La Défense et Neuilly sur Seine, le 5 août 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Denis Marangé
Associé

Deloitte & Associés



Bénédicte Sabadie-Faure
Associée